

PASSEPORT AMBULATOIRE



MES RENDEZ-VOUS

CONSULTATIONS AVANT L'INTERVENTION

CONCOLIATIONO AVANT ENVIENVENTION			
CONSULTATION AVEC L'ANESTHÉSISTE : Leà à			
AVEC DES SPÉCIALISTES : (selon prescription)	Le à H		
AU LABORATOIRE:	Le H		
L'INTERVENTION			
PROGRAMMATION DE LA CHIRURGII	E: LeH		
CONSULTATIONS APRÈS L'INTERVENTION			
AVEC LE CHIRURGIEN :	Le H		
AVEC DES SPÉCIALISTES : (selon prescription)	Le à H		
POUR LE JOUR DE MON ADMISSION:			
ADMINISTRATIF O Pièce d'identité Carte vitale	MÉDICAL Consentement éclairé du patient pour la chirurgie et l'anesthésie		

ADMINISTRATIF	MÉDICAL		
○ Pièce d'identité	 Consentement éclairé du patient pour la chirurgie et l'anesthésie 		
○ Carte vitale			
○ Carte mutuelle	Autorisation d'opérer pour les patients		
 Fiche d'admission signée 	mineurs signée par les deux parents		
 Fiche personne de confiance signée 	Ordonnance(s) de médicaments habituels		
○ Livret de famille pour les	O Vos examens : radios, bilans biologiques		
mineurs	Matériel médical s'il est prescrit : bas de		
O Moyen de paiement (pour	contention, ceinture abdominale,		
dépassements d'honoraires éventuels)	cannes		

SOMMAIRE

1	Le parcours en Ambulatoire	2
2	L'hygiène avant un acte opératoire	7
3	La satisfaction du patient	9
4	La prise en charge de l'enfant	10

Le service de chirurgie ambulatoire est ouvert de 7h à 18h. Vous pouvez joindre le secrétariat au 04.67.90.41.41

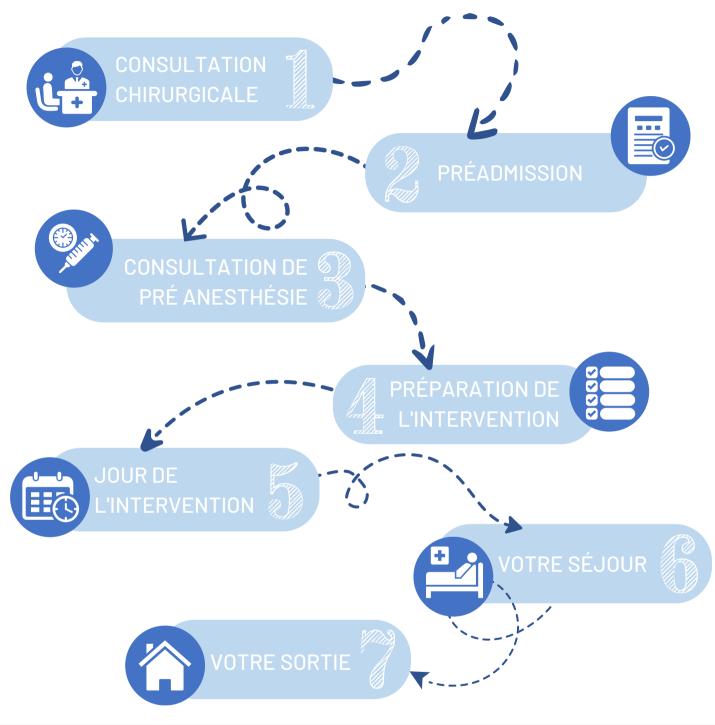




La Polyclinique Pasteur vous remercie de votre confiance et mettra tout en œuvre pour vous garantir un séjour de qualité. Afin de vous guider tout au long de votre prise en charge, ce livret d'accueil vous permettra de prendre connaissance des informations essentielles dès la programmation de votre admission.

1

MON PARCOURS EN 7 ÉTAPES







LA CONSULTATION AVEC LE CHIRURGIEN

ÉTAPE 2



LA PRÉADMISSION

Avant votre consultation avec l'anesthésiste, vous devez réaliser votre préadmission, en vous rendant à l'accueil principal de la clinique. La préadmission physique est nécessaire.

- O Pièce d'identité
- Carte Vitale à jour (ou attestation d'ouverture des droits)
- Carte mutuelle
- Livret de famille pour les mineurs

ÉTAPE 3



LA CONSULTATION AVEC L'ANESTHÉSISTE

Cette consultation est **obligatoire** et doit être effectuée au **maximum 48h avant** l'opération. Vous devez vous présenter avec les **documents** suivants :

- Carte Vitale
- Carte mutuelle
- Ordonnances de traitements en cours
- Derniers examens médicaux (bilans d'imagerie médicale et bilans biologiques si nécessaire)
- O Pour les enfants : carnet de santé

Il pourra éventuellement vous être demandé de prendre rendez-vous avec des spécialistes (cardiologue, pneumologue ...).

Pour contacter le cabinet des anesthésistes, appeler le 04.67.00.97.46





LA PRÉPARATION DE VOTRE INTERVENTION

JE M'ORGANISE

- Je récupère le matériel médical à la pharmacie, ainsi que mes traitements post-opératoires, si prescrits
- J'envoie les **devis** à la **mutuelle** pour ma prise en charge (si dépassements d'honoraires)
- O Je contacte une infirmière libérale en vue des soins si prescrits
- Je respecte l'arrêt de certains traitements personnels selon la prescription de l'anesthésiste
- O Je respecte le **régime alimentaire** pré opératoire selon les recommandations
- J'anticipe mon retour à domicile en prévoyant un accompagnant ou une demande de VSL
- O Je ne dois pas passer la première nuit seul à mon domicile

LA VEILLE DE MON OPÉRATION

- Je retire mes bijoux et mon vernis à ongles, aucun produit cosmétique présent
- Je prends une douche avec un savon doux ou antiseptique, selon les recommandations de l'anesthésiste et / du chirurgien (la veille et le matin) selon les recommandations de l'anesthésiste et/ou chirurgien



O Je respecte le jeûne selon les recommandations de l'anesthésiste

La veille de l'opération, une infirmière vous appellera afin de s'assurer de votre éligibilité à l'opération et vous faire un rappel sur les consignes. Elle vous informera de l'horaire de votre admission dans le service.

ÉTAPE 5 L'ADMISSION

Je me présente au **secrétariat ambulatoire** pour procéder à mon admission et finaliser les dernières formalités administratives.



Le **paiement** du dépassement d'honoraires éventuel se fait à l'entrée par chèque, espèces, carte bancaire

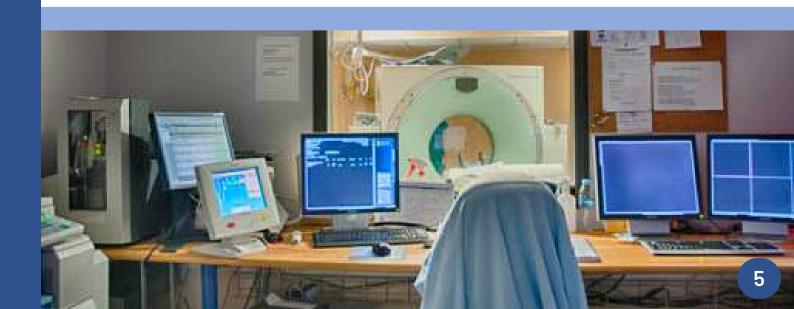


PRÉSENTEZ-VOUS AVEC L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS OBLIGATOIRES

ÉTAPE 6 L'INTERVENTION ET MON SÉJOUR

Dès l'accueil, la vérification de votre identité est primordiale pour garantir votre sécurité : un bracelet d'identification vous est remis.

Merci de signaler à l'équipe soignante toute modification de votre état de santé depuis votre consultation d'anesthésie (fièvre, toux, problème de peau ou d'allergies...). Un questionnaire « top départ au bloc » permettra à l'infirmier(e) de vérifier votre éligibilité à l'opération.





Avant d'entrer dans le bloc opératoire, il vous sera demandé de retirer vos éventuelles prothèses auditives et dentaires. Un brancardier vous accompagnera au bloc opératoire à pied, en fauteuil ou en brancard selon votre état de santé.

Dans le cadre d'une intervention sur un patient mineur, un des 2 parents sera autorisé à accompagner l'enfant jusqu'au sas du bloc, mais ne sera pas autorisé à entrer. Après l'intervention, il ne sera pas autorisé à entrer en SSPI (salle de réveil).

ÉTAPE 7 VOTRE SORTIE

A votre sortie du bloc opératoire, vous êtes surveillé(e) un certain temps dans votre service. Votre retour à domicile s'effectue avec l'autorisation de votre chirurgien et du médecin anesthésiste. En fonction de votre état, le chirurgien et/ou le médecin anesthésiste peuvent décider de vous garder en hospitalisation complète.

Les documents suivants vous seront remis :

Lettre de liaison	O Compte rendu opératoire
O Arrêt de travail (si prescription)	O Consignes post-opératoires
Ordonnance(s) de sortie	O Vos dates de rendez-vous (si besoin)

Je n'ai pas besoin de repasser par l'accueil pour ma sortie

Prescription de transport (si besoin) Bulletin de sortie

Pour votre sécurité, il vous est formellement interdit de quitter l'établissement seul(e). Un accompagnant majeur et valide doit venir vous récupérer à votre sortie.

De votre sortie jusqu'au lendemain, vous devez respecter des consignes suivantes :

- Ne pas conduire de véhicule ;
- Ne pas utiliser d'appareil potentiellement dangereux ;
- Ne pas prendre de décision importante, votre vigilance peut être altérée ;
- Ne pas consommer d'alcool au cours des 24 heures qui suivent votre intervention;
- Ne prendre que les médicaments prescrits par votre praticien et / ou l'anesthésiste.

Une infirmière de la clinique **m'appellera ou m'enverra un SMS pour prendre des nouvelles** le lendemain de mon intervention, ou le lundi si l'intervention a lieu le vendredi.

J'appelle mon chirurgien ou la clinique si :

- Je ne me sens pas bien
- J'ai des nausées ou vomissements
- J'ai des douleurs malgré les médicaments
- Je présente des saignements anormaux
- J'ai de la température
- J'ai des malaises ou des vertiges
- J'ai des douleurs abdominales
- J'ai d'autres signes qui se présentent

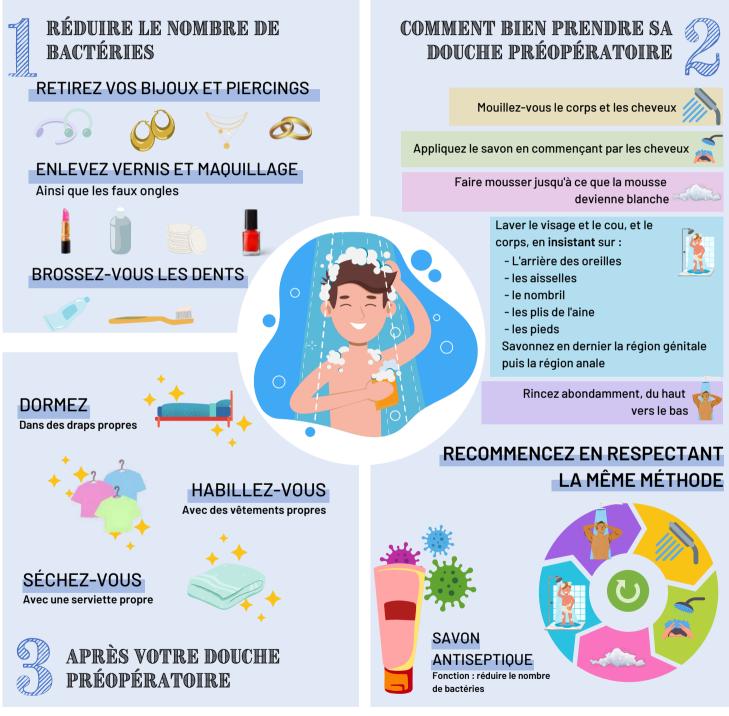




L'HYGIÈNE AVANT UN ACTE OPÉRATOIRE

OUAND?

La veille de votre intervention, ainsi que 2 heures avant celle-ci. La douche préopératoire est réalisée avec le savon antiseptique prescrit par votre chirurgien.





ATTENTION !

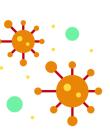
Ne vous rasez **jamais** vous-même : un professionnel utilisera une tondeuse à votre arrivée.

POURQUOI TOUTES CES PRÉCAUTIONS?



Les consignes d'hygiène ont pour but de prévenir les ISO (Infections du Site Opératoire)

Une ISO est une infection qui survient à l'endroit où le patient a été opéré, et est considérée comme telle si elle apparaît dans les 30 jours suivant l'intervention.





Les origines des ISO sont majoritairement endogènes, c'est à dire que la contamination se fait à partir de la propre flore du patient (peau, organes, etc ...).

Certaines maladies ou comportements augmentent le risque d'ISO







Tabac



Diabète



Maladies auto-immunes

Pour prévenir les ISO:



Respecter les consignes pré opératoire Douche, traitements, jeûne ...



Surveillance de la zone opératoire

Surveillance de cicatrice, signalement de tout problème rencontré

SURVEILLANCE DE LA CICATRICE



Qui surveille?

- Les professionels de santé
- Le patient



Comment?

- Lors de la réfection du pansement
- Respect du protocole émis par le chirurgien



Quels signes?

- Rougeur, chaleur
- Gonflements
- Douleur
- Fièvre ou grosse fatigue



Qui alerter?

- L'infirmière
- Le médecin





VOUS ÊTES ACTEUR DE VOTRE SANTÉ!

LA SATISFACTION DU PATIENT

APPEL POST-OPÉRATOIRE

Le lendemain de votre opération, ou après le weekend, l'infirmière du service vous appellera ou vous enverra un SMS.

Les consignes post-opératoires spécifiques à la chirurgie vous seront rappelées. De plus, l'infirmier(e) s'informera de votre satisfaction notamment sur votre retour à domicile ou sur la prise en charge de votre douleur.

VOTRE AVIS COMPTE POUR NOUS



Lors de votre admission, votre adresse électronique a été collectée avec votre accord. 2 semaines après votre sortie de la Clinique, vous recevrez un e-mail de la Haute Autorité de Santé dans lequel se trouve un lien vers le questionnaire d'expérience et de satisfaction sécurisé, nommé e-Satis. Les résultats sont ensuite publiés sur le site de Scope Santé.



Vous pouvez également répondre à nos questionnaires de satisfaction donnés dans le service avant votre sortie, nous faisons des retours aux professionnels de votre satisfaction et des pistes d'amélioration.



Enfin, vous pouvez également nous donner votre avis sur Google.





LA PRISE EN CHARGE DE L'ENFANT



PARCOURS ADMINISTRATIF



Dans le cadre de la prise en charge d'un patient mineur, certains documents complémentaires vous seront demandés. Veillez donc à vous munir, pour votre préadmission et chacune de vos consultations médicales :

- Du carnet de santé
- Du livret de famille
- De la pièce d'identité des 2 parents / titulaires de l'autorité parentale
- De l'autorisation d'opérer signée par les 2 parents / titulaires de l'autorité parentale

La présentation de ces documents est obligatoire. En l'absence de l'un de ces documents, l'intervention du patient mineur pourra être annulée.

CONSENTEMENT DU MINEUR



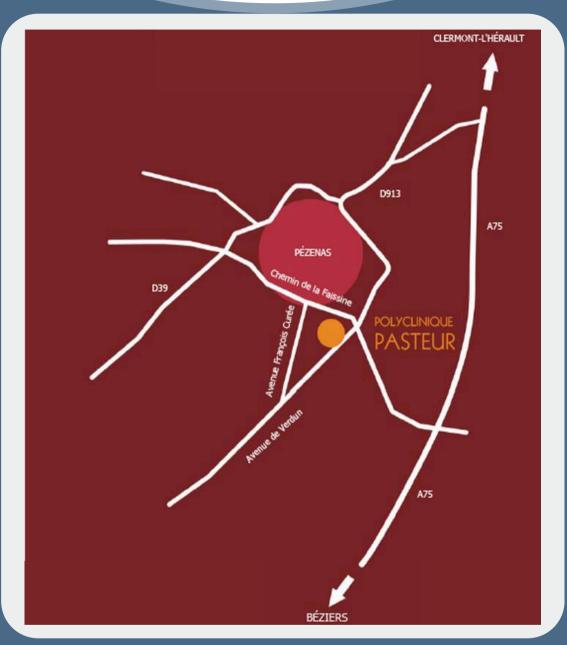
Le mineur doit être informé des actes et examens nécessaires à son état de santé, en fonction de son âge et de ses facultés de compréhension.

Son consentement doit être systématiquement recherché s'il est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision. Cette exigence implique seulement que le consentement du mineur soit recherché mais pas qu'il soit obtenu, la décision du ou des titulaires de l'autorité parentale prévalant in fine.

Une fois que l'information exhaustive a été délivrée aux titulaires de l'autorité parentale et aux mineurs, ceux-ci pourront formuler un consentement libre et éclairé. Seul ce consentement peut autoriser (hors les situations d'urgence médicale) les soins, le traitement ou l'intervention chirurgicale. Il peut être retiré à tout moment. En principe, toutes les décisions relatives à la santé de l'enfant doivent être prises par les titulaires de l'autorité parentale.

Conformément aux recommandations ambulatoires, pour les patients mineurs de – de 10 ans, un 2éme accompagnant adulte doit rester à l'arrière du véhicule avec l'enfant, pour le trajet du retour à domicile.

POLYCLINIQUE PASTEUR











Donnez-nous votre avis!





Polyclinique Pasteu 3, rue Pasteur 34120 PEZENAS

